Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 032-253201891-20260924-GE199MTRAVAUX-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte des 3 Vallées
CARTE GEMAPI

Nombre de membres

En exercice : 17
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille VINGT SIX, le 24 SEPTEMBRE,
Date de convocation : 07 septembre 2026.

Objet

Accord cadre TRAVAUX DE GESTION ET DE RESTAURATION DE LA RIVIERE GERS ET DE SES AFFLUENTS

La carte de compétence GEMAPI, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Etienne SAVARY, Président.

Etaient présents : Mme, MM : BARON, CADORÉ, CARPENTIER, DEL FABBRO, DESBONS, FAVARO, GONELLA, MOLE, SAVARY
M. FAVARO est nommé secrétaire.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il a engagé une mise en concurrence, sous la forme adaptée, en vue de l'attribution d'un accord cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux de gestion et de restauration de la rivière Gers et de ses affluents.
Il rappelle également les conditions attachées à cette consultation publique, notamment en ce qui concerne la durée du marché fixée à 1 an renouvelable 3 fois ainsi qu'au mode de rémunération sur bordereau de prix unitaires.

Au terme de la procédure dont le déroulement est présenté aux membres de la carte GEMAPI et après avoir procédé à l'analyse des propositions et à leur classement dans le respect des critères fixés au règlement de la consultation, l'offre la mieux disante est la suivante :

Offre la mieux disante	Montant DQE annuel HT
SARL MONTIEUX TRAVAUX 2705 Ancienne Route Royale - Lieu-Dit Frontignan – 32190 VIC FEZENSAC	108 625.00 €

Après avoir délibéré l'Assemblée décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'AUTORISER le Président à signer l'accord-cadre à conclure pour la réalisation des travaux de gestion et de restauration de la rivière Gers et ses affluents avec la SARL MONTIEUX TRAVAUX - 2705 Ancienne Route Royale - Lieu-Dit Frontignan – 32190 VIC FEZENSAC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président

E. SAVARY

SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLÉES
32260
SEISSAN